

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2012

L'An deux mil Douze, Le 11 Juin à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune.
(Date de la convocation : 04 Mai 2012)

PRESENTS (es) :

Messieurs PIGER, GILLET, LECLERC, FERY, FLERON, BAUDOU, LE BOT.

Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE, MARTIN, DESSOY

ABSENTS (es) : Mr ARZILLIER (Pouvoir à Mr LE BOT), Mme BOUQUET,

Monsieur Jean-Pierre GILLET a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 991– Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des 4 vents

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 955 du 08 JUIN 2011

Concernant le règlement par le syndicat de l'électricité de l'école primaire, les modalités de répartition ont été modifiées à la suite du vol du compteur électrique de l'école.

Une participation forfaitaire annuelle définie par une convention avec le S.I.S. sera demandée.

2- Virements de crédits/Décision modificative Section Investissement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 :

Section Investissement :

3 000,00 €

Du compte 020 Dépenses Imprévues vers le compte 2042 Subventions d'Equipement aux personnes de droit privé

Majoration de 30 % des droits à construire :

Le code de l'urbanisme offrait déjà l'opportunité d'une majoration des droits à construire pour les communes souhaitant favoriser la densité de construction dans les zones urbaines de leur PLU. La réglementation va plus loin aujourd'hui puisque la majoration devient le principe depuis la loi du 20 mars 2012 et les collectivités ne souhaitant pas la mettre en application doivent opérer rapidement une consultation de la population avant le 21 Septembre 2012.

Mais en dernière minute, une proposition de loi « tendant à abroger la majoration des droits à construire » a été déposée au Sénat le 29 Mai 2012. Le Conseil Municipal décide d'attendre le résultat de la reprise des travaux parlementaires et soumettra ce projet à une nouvelle séance du Conseil si nécessaire.

Participation au Projet de Document Unique :

Le Centre de Gestion nous propose de nous engager dans le projet intercommunal afin de réaliser le Document Unique obligatoire pour l'évaluation des risques professionnels dans le cadre des obligations réglementaires de l'employeur territorial. Le Conseil Municipal décide de demander l'accompagnement du CDG pour la réalisation de ce document.

Le Conseil Municipal devra se prononcer ultérieurement sur les modalités que nous soumettra le CDG avant d'autoriser le Maire à signer la convention.

Questions Diverses :

- La commission de fleurissement demande si le personnel communal pourrait arranger la gouttière de l'église pour éviter le ruissellement dans les jardinières près de la porte principale. Il sera demandé aux employés municipaux d'y remédier.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 09 JUILLET 2012 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 23 Juin 2012 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 11 Juin 2012.
LE MAIRE**